



saint-jean
calendriers

Z.A. Basses Echarrières BP 61
38440 Saint-Jean de Bournay
Tél : 04 74 58 71 22
E-mail : contact@saint-jean-calendriers.com
www.saint-jean-calendriers.com

VIGNE ROUGE
VIGNE ROUGE
VIGNE ROUGE
VIGNE ROUGE
VIGNE ROUGE
VIGNE ROUGE



E-FICHEVRGM V.2 du 01/07/2021

STP-2021-49

Grand Modèle

PRODUIT	VIGNE ROUGE GRAND MODÈLE
CODE ARTICLE	FRP010101
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :	
DIMENSION	19 x 20 CM
CONDITIONNEMENT	MISE SOUS FILM PAR 1000 EX.
PAPIER	HYDROPAP BLANC 60 G RÉSISTANT À L'ÉTAT HUMIDE, APTE AU CONTACT ALIMENTAIRE DIRECT.
ENCRES	ENCRES QUADRI VÉGÉTALES DE HAUTES QUALITÉS POUR MACHINE À FEUILLES OFFSET ADAPTÉES AU MARCHÉ DE L'EMBALLAGE.



8, rue du Vercors

Z.I. Corbas Montmartin
B.P. 361
69960 CORBAS – FRANCE



Tel : 04 78 20 73 07

Fax : 04 78 21 58 79
www.papiers-paviot.fr
info@papiers-paviot.fr

SAS au capital de 1 000 000 € - Siret 958 506 388 00023 – APE 1712 Z – C C P. Lyon 4577-11K – FR 57 958 506 388

Déclaration de conformité à la réglementation relative aux matériaux et objets au contact des denrées alimentaires

Je soussigné : Manon CORDELIER

Société : PAPIERS A. PAVIOT, 8 rue du Vercors, 69960 CORBAS
Agissant en qualité de : Technicienne qualité

Déclare que le matériau et / ou l'objet référencé chez le client comme suit :

**Papier Hydropap 50g/m²
Résistant à l'état humide et aux graisses**

Et caractérisé de la façon suivante : (de l'intérieur vers l'extérieur)

Papier kraft blanc

Est conforme aux exigences :

- Du règlement 1935/2004/CE du 27 octobre 2004
- Du règlement 2023/2006/CE du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires
- De la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.
- Des recommandations BfR XXXVI pour les papiers cartons

Le matériau et/ou objet référencé ci-dessus, est apte au contact des aliments secs, humides et gras, ainsi qu'au contact d'aliments congelés.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des déclarations des fournisseurs.

Sur la base de la déclaration de nos fournisseurs, le matériau ci-dessus ne contient pas de bisphénol A, de phtalates, de nanomatériaux, ni de MOSH / MOAH.

Elle est destinée à : **SAINT-JEAN CALENDRIERS**

Fait à CORBAS, le 20/02/2018

PAPIERS A. PAVIOT
S.A.S. au Capital de 1.000.000 Euros
8, rue du Vercors
Zone Industrielle Montmartin
69960 CORBAS
Tél. 04.78.20.73.07 - Fax 04.78.21.58.79
SIRET 958 506 388 00023 - APE 1712Z

Ce document est la propriété de PAPIERS A PAVIOT. Il contient des informations confidentielles. Toute diffusion, distribution ou copie est strictement interdite.

Les informations données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et notre expérience. Elles ne doivent pas empêcher les utilisateurs de mener leurs propres tests et expériences.

*Ce document n'est pas contractuel et peut être modifié sans préavis.
Diffusion non contrôlée ; cet exemplaire ne sera pas remis à jour.*

8, rue du Vercors

Z.I. Corbas Montmartin
B.P. 361
69960 CORBAS – FRANCE



Tel : 04 78 20 73 07

Fax : 04 78 21 58 79
www.papiers-paviot.fr
info@papiers-paviot.fr

SAS au capital de 1 000 000 € - Siret 958 506 388 00023 - APE 1712 Z - C C P. Lyon 4577-11K - FR 57 958 506 388

Déclaration de conformité au décret 2007-1467 du 12/10/2007

Nous certifions que l'emballage⁽¹⁾ désigné ci-dessous est conforme aux dispositions du décret 2007-1467 du 12/10/2007 (relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement), ayant abrogé le décret n°98-638 du 20 juillet 1998 relatif aux exigences liées à l'environnement, et à ses différentes mises à jour.

Le ou les emballages désignés ci-après ont été conçus et fabriqués dans le respect des normes CEN pertinentes indiquées ci-dessous.

Références de l'emballage :

Papier Hydropap 50g/m²

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Prévention par réduction à la source (PrEN 13428) ⁽²⁾ : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Réutilisation (PrEN 13429) | <input type="checkbox"/> |
| Recyclage matière (PrEN 13430) : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Valorisation énergétique (PrEN 13431) : | <input type="checkbox"/> |
| Valorisation par compostage et biodégradation (PrEN 13432) | <input type="checkbox"/> |
| Substances dangereuses : Attestation de minimisation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Métaux lourds : Attestation de respect des limites réglementaires | <input checked="" type="checkbox"/> |

CORBAS LE 23/02/2018
M. CORDELIER

PAPERS A. PAVIOT
S.A.S. au Capital de 1.000.000 Euros
8, rue du Vercors
Zone Industrielle Montmartin
69960 CORBAS
Tél. 04.78.20.73.07 - Fax 04.78.21.58.79
SIRET 958 506 388 00023 - APE 1712Z

(1) Emballage ou famille d'emballages

(2)

- ✓ Dans le cas où le fabricant de l'emballage en est le concepteur, il établit la partie de la documentation technique relative à la prévention par réduction à la source
- ✓ Dans le cas où le fabricant de l'emballage n'est pas le concepteur et fabrique selon un cahier des charges descriptif, ce cahier des charges peut représenter pour lui le point critique dès lors qu'il exerce, en tant que professionnel, son devoir de conseil vis à vis du concepteur. Il appartient au concepteur (conditionneur ou distributeur dans le cas de MDD) d'utiliser la norme pour démontrer la démarche de prévention
- ✓ Est considéré comme étant concepteur de l'emballage, celui qui a établi un cahier des charges descriptif précis incluant des plans techniques et au minimum la définition du poids et/ou du volume de l'emballage
- ✓ L'utilisateur qui transmet un cahier des charges fonctionnel ou une forme à développer à un fabricant d'emballage n'est pas considéré comme concepteur
- ✓ Modèle élaboré sous l'égide du Conseil National de l'Emballage



ANALYSES • PRELEVEMENTS
ETUDES • CONSEILS
environnement • matériaux au contact des aliments

SAINT JEAN CALENDRIERS
ZA DES BASSES ECHARRIERES
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY

V/Réf. : Commande n°18C02298
N/Réf. : D18-03-0719

Your Ref. : Order n°18C02298
Our Ref. : D18-03-0719

RAPPORT D'ESSAIS N°E18-08342 du 29 mars 2018

TESTS REPORT N°E18-08342 of March 29, 2018

1. OBJET / OBJECT

Détermination de la migration de colorants sur un papier.
Determination of colour fastness on a paper.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

Fiche DGCCRF "papiers et cartons"
Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004

REFERENCE DOCUMENTS

DGCCRF sheet «paper and cardboard»
Regulation (EC) n°1935/2004 of October 27, 2004

3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Echantillon réceptionné au laboratoire le 16/03/2018
- Feuille de décoration imprimée sur papier offset 50 g en quadri
Référence / Reference : Feuille de Vigne rouge grand et petit modèle

SAMPLE DESCRIPTION

Sample receptionned at Laboratory on 16/03/2018

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO SAS.

*The reproduction of this document is allowed only as a whole: 2 pages.
The mentioned results apply only for the samples submitted to IANESCO SAS*

4. CONDITIONS D'ESSAIS ET RESULTATS / TEST CONDITIONS AND RESULTS
a) Détermination de la migration de colorants (norme NF EN 646 - méthode A) / Determination of colour fastness of the material (standard NF EN 646 - method A)

La face non imprimée du matériau est mise en contact avec des papiers de fibres de verre imprégnés d'eau distillée, d'acide acétique 3% et d'huile végétale, pendant 24 heures à 23°C, suivant les spécifications de la norme.

L'évaluation du dégorgeement de la coloration sur les papiers fibres de verre est effectuée par comparaison avec les papiers fibres de verre imprégnés de liquide d'essai.

The non printed face of the material is exposed to the paper fibreglasses soaked with distilled water, 3% acetic acid and vegetable oil, during 24 hours at 23°C, following the standard specification.

The evaluation of migration of colour fastness on fibreglasses papers is compared with impregnated reference papers of the liquid test.

b) Résultats / Results

Liquide test <i>Test liquid</i>	Observation d'un dégorgeement <i>Observation of migration</i>
Eau distillée <i>Distilled water</i>	Petit modèle / <i>small model</i> : Non / No Grand modèle / <i>large model</i> : Non / No
Acide acétique 3% <i>3% Acetic Acid</i>	Petit modèle / <i>small model</i> : Non / No Grand modèle / <i>large model</i> : Non / No
Huile végétale <i>Vegetable oil</i>	Petit modèle / <i>small model</i> : Non / No Grand modèle / <i>large model</i> : Non / No

Date de début d'analyse / *Date of analysis beginning* : 21/03/2018

NB : Le matériau doit également respecter les critères de composition définis dans la fiche DGCCRF "papiers et cartons".

NB: *The material has also to respect the composition criteria specified in the card "paper and cardboard" of the DGCCRF sheet.*

Maryse FAVARD

Responsable Matériaux et Emballages

Head of Department Packaging and Materials



Seule la version française fait foi - *Only the french version is legally acceptable.*

8, rue du Vercors
Z.I. Corbas Montmartin
B.P. 361
69960 CORBAS – FRANCE



Tel : 04 78 20 73 07

Fax : 04 78 21 58 79
www.papiers-paviot.fr
info@papiers-paviot.fr

SAS au capital de 1 000 000 € - Siret 958 506 388 00023 - APE 1712 Z - C C P. Lyon 4577-11K - FR 57 958 506 388

SAINT-JEAN CALENDRIERS

A l'attention de Madame JANERIAT

Corbas, le 20/02/2018

Objet : Réglementation REACH

Cher client,

Nous faisons suite à votre demande relative à la présence de substances préoccupantes mentionnées sur la liste des substances candidates à l'autorisation (SVHC) mise à jour par l'ECHA le 15 janvier 2018 et liée à l'article 59.1 du règlement de l'Union Européenne n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Autorisation, et la Restriction des Substances Chimiques (REACH) :

<https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Votre demande concerne les formats sans impression de papier Extrapap et Hydropap 50g/m²

En l'état actuel de nos connaissances, les substances chimiques de la liste candidate mise à jour le 15 janvier 2018, ne sont pas présentes à, ou au-dessus de, 0,1 % en poids dans les produits indiqués ci-dessus.

Lors de la préparation de cette réponse, la société Papiers A.PAVIOT s'est appuyée sur les informations communiquées par les fournisseurs.

Nous en profitons pour vous communiquer les coordonnées des correspondants REACH :

Alice Baudement / Manon Cordelier
Tel : 04 78 20 73 07 / Fax : 04 72 28 42 98
email : service.qualite@papiers-paviot.fr

Nous restons à votre écoute pour toute question supplémentaire et vous prions d'agréer, cher client, nos sincères salutations.

Alice BAUDEMONT
Responsable qualité